



Val-d'Or

**AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de ville de Val-d'Or a reçu les demandes de dérogation mineure suivantes :

246, rue du Cuivre : Demande de dérogation mineure présentée par Mme Colette Mayrand, visant à fixer à 0,6 mètre plutôt qu'à 1 mètre, comme le prescrit la réglementation, l'espace minimal devant être laissé libre entre la résidence et la gloriette érigées sur cette propriété, le tout sur le lot 4 779 677 du cadastre du Québec.

1701, rue Le Baron: Demande de dérogation mineure présentée par Mme Sylvie Roussel et M. Michel Chagnon, visant à fixer à 0,6 mètre plutôt qu'à 5 mètres, comme le prescrit la réglementation, la marge avant applicable au garage privé érigé sur cette propriété, le tout sur le lot 2 549 344 du cadastre du Québec

Le conseil de ville statuera sur ces demandes lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 6 mai 2019, à compter de 19 h 30, dans la salle réservée aux délibérations, à l'hôtel de ville, située au 855 de la 2^e Avenue, à Val-d'Or. Dans l'éventualité où le conseil de ville acceptait ces demandes de dérogation mineure, le tout serait dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Au cours de cette séance, le conseil entendra toute personne désirant s'exprimer relativement à ces demandes. Toute personne peut également faire parvenir ses commentaires écrits au Service du greffe, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8, au plus tard le vendredi précédant la séance.

DONNÉ à Val-d'Or, le 17 avril 2019.


M^e ANNIE LAFOND, notaire
Greffière